



Société anonyme au capital de 234 628 851 euros  
Siège social : 43, rue Bayen - 75017 Paris  
R.C.S. Paris 552 030 967

## **DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES QUI SERA SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES CONVOQUEE POUR LE 9 JUIN 2009**

---

Etabli en application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), le présent descriptif du programme de rachat d'actions a pour objet d'indiquer les objectifs et les modalités du nouveau programme de rachat par la société Valeo (la « Société ») de ses propres actions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte des actionnaires convoquée pour le 9 juin 2009

---

Valeo est un groupe industriel indépendant entièrement dédié à la conception, la fabrication et la vente de composants, de systèmes intégrés et de modules pour l'automobile et les poids lourds.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Paris.

### **A. – PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

Le Conseil d'Administration de Valeo souhaite que la Société continue à disposer d'un programme de rachat d'actions.

A cette fin, il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires convoquée pour le 9 juin 2009 de mettre fin à la sixième résolution votée par l'Assemblée Générale du 20 juin 2008 et d'autoriser, à travers le vote de la septième résolution, la mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement Général de l'AMF et du Règlement Européen n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003.

**1°) Date de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à autoriser le nouveau programme de rachat d'actions**

Le nouveau programme de rachat d'actions sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 9 juin 2009.

**2°) Nombre de titres et part du capital détenus par l'émetteur**

Au 29 mai 2009, le nombre total d'actions détenues de manière directe ou indirecte par Valeo est de 3 075 869 actions, représentant 3,93 % du capital de la Société.

**3°) Répartition par objectifs des actions détenues par Valeo**

Au 29 mai 2009 :

- 2 671 869 actions sont affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions de la Société, au même niveau qu'à fin décembre 2008.
- 404 000 actions sont affectées à la mise en œuvre du contrat de liquidité conclu avec CA Cheuvreux le 22 avril 2004 et modifié par avenant le 24 juin 2005, en conformité avec la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement (A.F.E.I.) approuvée par l'AMF le 22 mars 2005 (devenue depuis la charte de déontologie de l'Association des Marchés Financiers (AMAFI) approuvée par l'AMF le 1<sup>er</sup> octobre 2008).

**4°) Objectifs du nouveau programme de rachat d'actions**

Dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 9 juin 2009, Valeo envisage de procéder ou de faire procéder au rachat de ses propres actions, en vue:

- de la mise en oeuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ; ou
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en oeuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;  
ou
- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale extraordinaire de la treizième résolution figurant dans l'avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 25 mai 2009 et dans les termes qui y sont indiqués ; ou

- de la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Valeo par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

**5°) Part maximale du capital à acquérir et nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions**

La part maximale du capital dont le rachat sera autorisé dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions sera de 10% du nombre total des actions composant le capital de la Société (celui-ci étant, à titre indicatif, composé de 78 209 617 actions au 29 mai 2009).

Conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce, le nombre d'actions que Valeo détiendra à quelque moment que ce soit ne pourra dépasser 10% des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

Compte-tenu des titres déjà détenus, soit 3 075 869 actions au 29 mai 2009 (3,93 % du capital) et sous réserve des éventuels ajustements affectant le montant du capital de la Société postérieurement à l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2009, les rachats pourront porter sur 4 745 092 actions (6,07% du capital sur la base du capital social au 29 mai 2009).

Les titres que Valeo se propose d'acquérir sont exclusivement des actions.

**6°) Prix d'achat unitaire maximum autorisé**

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions sera de 45 euros par action, étant précisé que ce prix pourra être ajusté en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Le montant maximal global autorisé pour la réalisation du nouveau programme de rachat d'actions sera fixé à 350 millions d'euros, frais et commissions inclus. Valeo se réserve la possibilité d'utiliser l'intégralité du programme autorisé.

**7°) Durée du nouveau programme de rachat d'actions**

Conformément à la septième résolution qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 9 juin 2009, le nouveau programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de dix-huit mois suivant la date de tenue de l'Assemblée, soit jusqu'au 9 décembre 2010.

**B. – SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR VALEO SUR SES PROPRES TITRES DU  
30 mai 2008 au 29 mai 2009**

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 29 mai 2009 : **3,93 %**

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : **0**

Nombre de titres détenus en portefeuille au 29 mai 2009 : **3 075 869**

Valeur brute comptable du portefeuille au 29 mai 2009 : **68 400 172,97**

Valeur de marché du portefeuille au 29 mai 2009 : **45 645 895,96**

**1°) Opérations réalisées du 21 juin 2008 au 29 mai 2009**

L'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2008 a, aux termes de sa sixième résolution, autorisé le Conseil d'Administration à acheter des actions de la Société.

Dans le cadre de ce programme, les opérations réalisées sur les actions propres au cours de la période du 21 juin 2008 au 29 mai 2009 ont été les suivantes :

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 29 mai 2009			
	Achats	Ventes/Transferts	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente		
<b>Période du 21/06/2008 au 29/05/2009</b>						
Nombre de titres	<b>Contrat de liquidité : 1 202 694 Convention de gestion partielle : 1 399 399</b>	<b>Ventes : 1 235 694 Attribution d'actions gratuites : 26 500</b>	Options d'achat achetées	Achats à termes	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne			Pas de position ouverte	Pas de position ouverte	Pas de position ouverte	Pas de position ouverte

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 29 mai 2009			
	Achats	Ventes/Transferts	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente		
<b>Période du 21/06/2008 au 29/05/2009</b>						
Cours moyen de la transaction (€)	<b>Contrat de liquidité 17,72*</b> <b>Convention de gestion partielle : 16,48*</b>	<b>21,97*</b>				
Prix d'exercice moyen (€)	Pas d'options exercées ni d'opérations à terme échues	Pas d'options exercées ni d'opérations à terme échues	Pas de position ouverte	Pas de position ouverte	Pas de position ouverte	Pas de position ouverte
Montants (€)	<b>Contrat de liquidité : 21 314 737,10</b> <b>Convention de gestion partielle : 23 058 761,51</b>	<b>27 145 944,36</b>				

\* Cours moyen

- Dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec CA Cheuvreux, 1 202 694 actions de la Société ont été rachetées pour un prix total de 21 314 737,10 euros, et 1 235 694 actions de la Société ont été vendues pour un prix total de 27145 944,36 euros ;
- Dans le cadre de conventions de gestion partielle de rachat d'actions conclues avec un prestataire de services d'investissement (et ce afin d'assurer la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions) :
  - Convention du 8 août 2008 : 488 218 actions ont été rachetées le 16 octobre 2008 pour un prix total de 11 052 767,30 euros.
  - Convention du 4 novembre 2008 : 911 181 actions ont été rachetées le 19 novembre 2008 pour un prix total de 12 005 994,21 euros

Les actions auto-détenues n'ont pas été réallouées à d'autres objectifs prévus par le programme de rachat d'actions.

## **2°) Opérations réalisées du 1<sup>er</sup> juin 2008 au 20 juin 2008**

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> juin 2008 (jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme de rachat d'actions a été établi) au 20 juin 2008, les opérations réalisées sur les actions

propres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2007 ont été les suivantes :

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 1er juin 2008			
	Achats	Ventes/Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
<b>Période du 01/06/2008 au 20/06/2008</b>						
Nombre de titres	<b>104 018</b>	<b>55 262</b>	Options d'achat achetées	Achats à termes	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne			Pas de position ouverte	Pas de position ouverte	Pas de position ouverte	Pas de position ouverte
Cours moyen de la transaction (€)	<b>22,61*</b>	<b>23,11*</b>				
Prix d'exercice moyen (€)	Pas d'options exercées ni d'opérations à terme échues	Pas d'options exercées ni d'opérations à terme échues	Pas de position ouverte	Pas de position ouverte	Pas de position ouverte	Pas de position ouverte
Montants (€)	<b>2 352 107,78</b>	<b>1 277 302,86</b>				

\* Cours moyen

Tous les achats et ventes de titres mentionnés dans le tableau de flux bruts cumulés ci-dessus ont été réalisés dans le cadre du contrat de liquidité susvisé. Valeo n'a pas recouru à des produits dérivés dans le cadre de ce programme.